

Projet Educatif des accueils de loisirs

Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)

LE CONTEXTE

Créée au 1er janvier 2013 avec la compétence jeunesse transférée au 1^{er} juillet 2013, la **Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)** est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Au 1er janvier 2017, elle a intégré 11 nouvelles communes, ce qui porte à 38 le nombre de communes qui la compose.

Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

Dates clefs en 2017:

- **1er Janvier** : transfert de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Sigoulès vers la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, service Enfance et Jeunesse.
- **Septembre** : possibilité d'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques par dérogation au cadre général des 4,5 jours.

I. LE PROJET EDUCATIF DES ALSH DE LA CAB

Il est écrit par l'organisateur (la CAB) et il définit les grandes orientations éducatives.

Il peut être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil : les élus communautaires et municipaux, le directeur du pôle et le directeur du service enfance et jeunesse, le coordinateur, les directeurs, les animateurs, les parents ainsi que les partenaires financiers et sociaux éducatifs.

I.1 Vocation des ALSH

Les ALSH de la CAB ont pour vocation principale de proposer aux enfants et aux jeunes du territoire ou hors territoire, des temps de loisirs et de détente tout en contribuant à leur éducation.

I.2 Objectifs généraux et éducatifs

L'action des ALSH s'inscrit dans une politique jeunesse de territoire en faveur des enfants et des jeunes et définit ses objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement.

I.3 Moyens

- Ressources humaines : le personnel possède les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions. Cela permet une organisation cohérente et rationnelle.

- Moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement.

La CAB met à disposition les moyens financiers indispensables au bon fonctionnement des ALSH et à la réalisation des objectifs définis et aux actions menées.

- Le budget de fonctionnement : les directeurs disposent d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires d'activités à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil, du transport nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat de matériel pédagogique. Chaque dépense engagée par les directeurs est réalisée à l'aide de bons de commande propres à chaque structure.

- Autres ressources : la CAB assume d'autres charges comme les charges salariales, les coûts des assurances, les investissements...
- Les subventions des partenaires financiers : La CAB perçoit essentiellement des subventions de la CNAF et de la MSA dans le cadre de sa contractualisation avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et des Prestations de Services Ordinaires.
- Les participations des familles :
La CAB fixe la participation des familles par décision et prend en compte les différentes modalités d'attribution d'aides complémentaires à la famille. De plus, elle applique une tarification modulée en fonction du quotient familial des familles.

- Moyens matériels mis à disposition par la CAB et les communes.

Dans le souci d'un accueil de qualité, chaque collectivité s'efforce d'apporter un soutien matériel.

Ainsi les communes peuvent mettre à disposition des infrastructures aux normes de sécurité (locaux scolaires, les locaux d'accueil, salle polyvalente, restaurants scolaires, installations sportives...). La CAB, des locaux, du matériel d'investissement (matériel informatique, documentation et matériel pédagogique pour les équipes encadrantes) et du matériel de fonctionnement pédagogique (matériel destiné aux diverses activités).

Pour son fonctionnement, chaque ALSH est indépendant. Cependant, les moyens matériels peuvent être mutualisés pour des actions communes mais toujours dans le respect d'un bon entretien (ex : mini camps et journées inter-ALSH).

II. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

II.1 Organisation générale

La CAB accueille principalement dans ses ALSH, des enfants résidant dans les communes du territoire mais elle peut également accueillir des enfants résidant hors territoire.

Les 6 accueils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Dordogne (DDCSPP 24) et sont aussi reconnus par la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne (CAF) ainsi que la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

- Bergerac Toutifaut (3-14 ans) - 220 places
- Saint-Sauveur (4-12 ans) - 35 places
- Prigonrieux (3-12 ans) - 70 places
- La Force (3-14 ans) - 58 places
- Vacances Pour Tous les Jeunes (VPTJ) Bergerac uniquement les vacances scolaires (12-17 ans) - 70 places
- Sigoulès (3-12 ans) - 60 places



Ils sont ouverts :

Les mercredis :

- de 7h30 à 18h30 pour Toutifaut, Sigoulès, La Force, St Sauveur.
- de 13h à 18h30 pour Prigonrieux.

Les petites et grandes vacances :

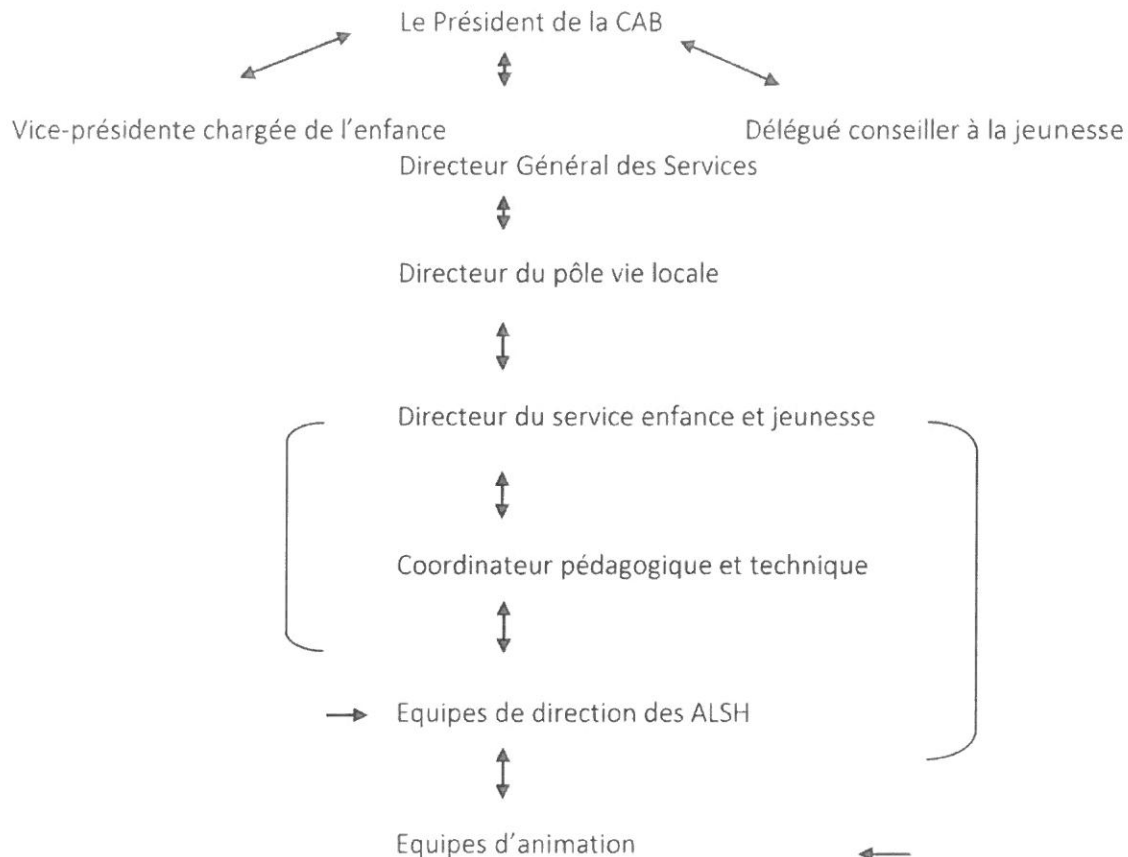
- en accueil de loisirs extrascolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- VPTJ : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

II.2 Les principaux interlocuteurs

La CAB est composée de 38 communes regroupant près de 63 000 habitants ; ceci implique des interlocuteurs politiques qui sont le Président de la CAB, les élus communautaires, les élus municipaux.

Il y a également des interlocuteurs techniques qui sont principalement le directeur du service jeunesse, les coordonnateurs, les agents territoriaux de la CAB, les agents territoriaux des communes, les équipes de direction et d'animation.

L'organigramme



III LES INTENTIONS EDUCATIVES DE LA CAB

Une volonté de répondre aux besoins et aux attentes des familles

Les familles connaissent des situations sociales et économiques complexes et diverses.

Aussi, les structures de loisirs doivent s'adapter à ces situations pour pouvoir répondre au mieux aux besoins (mode de garde) et aux attentes des familles :

III.1 VOLET ECONOMIQUE

- En rendant les ALSH accessibles à tous grâce à une politique tarifaire adaptée et modulée.

III.2 VOLET SOCIAL

- En offrant un mode de garde pour tous grâce à une couverture satisfaisante du territoire ;
- En facilitant la communication par la création d'un portail familles via le site internet de la CAB permettant aussi les réservations et le paiement par prélèvement automatique ;
- En prenant en compte l'évolution des rythmes scolaires organisés en semaine de 4 jours pour certains et de 4.5 jours pour d'autres (ouverture différenciée des ALSH en fonction des communes) ;
- En s'adaptant aux nouveaux schémas familiaux (familles monoparentales, recomposées...) par une médiation familiale réussie (formation continue du personnel des ALSH). Les équipes d'animation

souhaitent véritablement travailler l'axe parentalité et la médiation familiale afin de consolider ce maillon de co-éducation.

III.3 CONTINUITÉ EDUCATIVE

Les ALSH contribuent à la continuité éducative en complémentarité des temps familiaux, scolaires et en lien avec les partenaires sociaux et associatifs.

L'enfant et le jeune restent au cœur du dispositif.

Une volonté d'apporter une offre de loisirs identique sur tout le territoire

- en harmonisant les outils pédagogiques : projets, programmes d'activités, évaluations ;
- en mutualisant les moyens structurels et humains présents sur tout le territoire ;
- en s'adaptant au mieux aux évolutions et en apportant une qualité de service optimisée dans nos pratiques.

Une volonté d'apporter une offre culturelle, sportive et artistique accessible à tous

- En permettant aux enfants et aux jeunes de bénéficier d'une offre culturelle, sportive et artistique riche et variée (se saisir des opportunités locales : médiathèques, ludothèque, centre culturel, auditorium, piscine, gymnases...);
- En tissant des liens forts entre les différentes structures de loisirs pour permettre de donner la même chance à tous et en créant un véritable réseau avec les partenaires locaux (associations, EHPAD, Fondation John Bost...).

IV LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de co-responsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- genre : garçon/fille ;
- handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- âge ;
- sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Educatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

V LA DEMARCHE EDUCATIVE ET D'INFORMATION

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes d'animation (personnel permanent et saisonnier). Il est communiqué aux parents, tuteurs, éducateurs, accompagné du projet pédagogique avant chaque séjour. Il permet aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes. *Un règlement intérieur* a été adopté par le conseil communautaire pour préciser les modalités de fonctionnement des six accueils de loisirs.

Chaque directeur a en charge la rédaction du *projet pédagogique* en lien avec son équipe d'animation (3 projets : petites vacances, vacances d'été et mercredis périscolaires). Par le biais du projet pédagogique, chaque directeur de structure organise une réunion avec les équipes d'animation afin de proposer pour chaque objectif, les moyens opérationnels d'y répondre. A travers l'organisation de la vie quotidienne et des activités proposées, *le programme d'activités* tient compte de l'âge des enfants accueillis, de leur capacité d'initiative, de créativité et de prises de responsabilité. Il est communiqué aux parents trois semaines avant chaque période.

Tous ces outils réglementaires sont disponibles sur le site internet de la CAB et sont affichés dans les structures d'accueil. Ils sont à la disposition des familles sous forme papier.

VI LES MODALITES D'EVALUATION

Les évaluations ont pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux enfants et aux familles.

- Evaluation du projet pédagogique :

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place pour chaque période : mercredis, petites vacances, vacances d'été.

Ils font l'objet d'échanges et d'une analyse de pratiques en équipe puis avec le coordinateur jeunesse et avec le directeur du service enfance et jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

- grille d'évaluation destinée à l'ensemble des animateurs (permanents et saisonniers). Elle permet discussions, l'échange et l'aide à la rédaction du bilan de fin de séjour, entre le directeur et les animateurs. Elle est également un support de prospective pour les prochains séjours (cf annexe 1).
- critères d'évaluation des objectifs pédagogiques avec détermination d'un indice d'amélioration pour chaque période (cf annexe 2).

- Evaluation du fonctionnement des structures d'accueil :

Elle permet d'analyser les différents aspects du fonctionnement des ALSH aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif. Il s'agit de différents temps arrêtés sur l'année :

- comité de pilotage annuel avec les partenaires,
- évaluation du fonctionnement global : réunions de direction,
- évaluations pédagogiques : au sein des équipes et en réunions de directeurs,
- évaluation du personnel :

Évaluation annuelle des animateurs permanents et des directeurs. Puis, par période, évaluation des saisonniers et les stagiaires.

Envoyé en préfecture le 29/10/2018

Reçu en préfecture le 29/10/2018

Affiché le



ID : 024-200070647-20181017-D2018_204-DE

Réunions en équipe ou individuelles qui permettent d'évaluer la pédagogie mise en place, le projet d'animation, la vie quotidienne, l'implication et le comportement des animateurs, le comportement et les remarques des enfants durant les activités.

- évaluation de l'inclusion des enfants en situation de handicap : temps de régulation et de formation avec la coordinatrice de l'IME des Papillons Blancs et les équipes de direction/animation.
- évaluation par et avec les enfants et les jeunes : Il est important d'avoir un retour du public accueilli. Ceci, tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (activités) que sur la vie collective et quotidienne. Ainsi des temps de parole sont proposés en fonction des âges des enfants et des jeunes. Temps où peuvent être associées les équipes de direction.
- évaluation par les familles : questionnaires de satisfaction.

A Bergerac, le

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération
Bergeracoise,
Le Conseiller délégué à la jeunesse

Pascal DELTEIL